

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du Jeudi 28 Juin 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Quorum: 64

Membres présents : 65

Pouvoirs : 19

Membres votants : 84

Date de la convocation : 22/06/18

L'an deux mil dix-huit et le jeudi vingt-huit juin à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Bernay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, , Madame BERNARD Nathalie, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEROUGE Valérie, Madame LEROUVILLE Janine, Monsieur LESEUR Michel, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SOURDON André, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAMPA Marc, , Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOBRON Françoise, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MECHOUD Alain, Madame MONTHULE Julie, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur VANNIER Alain, Madame VARANGLE Ingrid, , Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur DORGERE François, Madame ANGOT Josiane, Madame LEMOINE Béatrice, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur MADELON Jean-Louis, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur MALARGE Pierre, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Madame ROCFORT Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur BETOURNE.

Pouvoirs : Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur BOULLIER Philippe pouvoir à Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur CHALONY Gilbert pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur CHAUVIN Pierre pouvoir à Monsieur DELAMARE Roger, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Madame POTTIER Lydie, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur WEBER Claude, Madame LECONTE Anne-Marie pouvoir à Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur MATHIERE pouvoir à Madame HESSE Francine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Madame BINET Brigitte, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur WIRTON Philippe pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues.

Délibération n° 142/2018 : Mission de conseiller(ère) Cit'ergie dans le cadre d'une première démarche – Attribution du marché.

L'ADEME NORMANDIE en lien avec ses partenaires (Région Normandie, DREAL, DDT/M) a défini une politique d'accompagnement des EPCI qui souhaitent s'engager dans la transition énergétique afin de faciliter l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial.

Pour cela, et dans la cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire 100 % énergies renouvelables » de la Région Normandie, 2 principaux accompagnements sont proposés aux collectivités lauréates :

- 1- Soutien financier (70 %) au recrutement d'un conseiller Cit'ergie pour assister individuellement la collectivité dans la définition de ses enjeux énergie - climat, la mise en place de son programme d'actions Air-Energie-Climat et le suivi pendant 3 ans de la mise en œuvre.
- 2- Animation collective et mise en réseau des collectivités engagées sur les actions sobriété visant à élaborer de manière collective un programme d'actions et à accompagner et suivre collectivement l'avancement de la mise en œuvre de ce programme.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, par délibération du 13 avril 2018 (délibération n°57-2018), a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation Cit'ergie.

L'intention de la collectivité est double :

- faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière de climat, d'air et d'énergie à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences
- s'engager dans un processus d'amélioration continue (le label est à renouveler tous les 4 ans) conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services, directions et élus de la collectivité.

Le coût prévisionnel sur 4 ans concerne le financement d'un conseiller accrédité sur une durée totale estimée de 30 à 35 jours, soit environ 30 000 € HT, cofinancé à 70% par l'ADEME Normandie.

Les crédits sont inscrits au budget Environnement au chapitre 011, article 611 « démarche Cit'ergie ». Il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter cette subvention auprès de l'ADEME. Les 21 000 € de recettes attendues sur 4 ans sont inscrits au chapitre 74, article 7478.

Etant entendu que l'estimation est inférieure au seuil des procédures formalisées concernant les prestations de services, le présent marché est souscrit sous la forme d'une procédure adaptée conclue sous l'empire des dispositions des articles 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et 42 2° de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

Un appel d'offres a été lancé avec une date limite de réception des propositions fixée au 8 juin 2018 à 16h.

3 offres ont été reçues, celles des sociétés AFCE ; GAMA Environnement et Impact et Environnement.

Par courrier électronique du 18 juin 2018, la société Impact et Environnement a retiré son offre suite au départ du Conseiller Cit'ergie de leur structure. L'analyse des offres a donc été menée sur les 2 autres propositions.

A l'issue de la consultation et au regard de l'analyse des offres réalisée en stricte conformité avec les documents de la consultation, l'offre suivante a été déterminée comme celle étant économiquement la plus avantageuse : **SAS AFCE**, pour un montant de :

- Partie forfaitaire : 25 775 € HT (37,5 jours de travail)
- Partie à bons de commande : 4 275 € HT (6,5 jours de travail)
- Prestations hors assiette ADEME : 7 525 € HT (11,5 jours de travail)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 42-2 ;

Vu le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment son articles 27 ;

Vu la délibération n°57-2018 du 13 avril 2018 approuvant le lancement de la démarche de labélisation Cit'ergie ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **PASSE** un marché prestations de services pour une mission de conseiller(ère) Cit'ergie sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 42-2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- ✓ **ATTRIBUE** le marché à la SAS AFCE (Agence Française de Conseil en Environnement)
 - Située 7 promenade du Fort - 14000 Caen
 - N° SIRET : 497 530 279 000 49
- ✓ **AUTORISE** de régler les sommes échues à due concurrence des prix unitaires figurant dans les pièces contractuelles sous réserves des quantités réellement mises en œuvre ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision ;
- ✓ **SOLLICITE** la subvention telle que définie ci-dessus auprès de l'ADEME Normandie.

Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
65	19	84	0	84	0	84

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066413-20180628-142_2018bis-DE

Le Président,

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2018

Jean-Claude ROUSSELIN.